

**Mis à jour le 17.10.24**

### **Cahier des charges - Circuit départemental HUNTER 2025**

Afin de continuer le développement de la discipline au niveau Club & Poney, la Comité Départemental d'Équitation de l'Essonne propose, un circuit en vue de récompenser les meilleurs cavaliers essonniers de la discipline. Ludiques et formateurs, les parcours permettront également de préparer les divers championnats et ainsi apporter un gage de qualité aux cavaliers et structures de la région.

Le choix des organisateurs de ce circuit sera acté par le Comité Départemental d'Équitation de l'Essonne à la réception des candidatures, le fait d'avoir déjà organisé un concours de Hunter donnera plus de légitimité à la candidature. Ce circuit se déroulera sur 5 concours maximum.

#### **Objectifs :**

- Harmoniser le calendrier sur le territoire
- Valoriser les organisateurs les plus performants et les inciter à poursuivre l'amélioration des conditions de concours tant sur le plan technique que sur celui de la convivialité
- Dynamiser le hunter en Essonne

#### **Engagement du Comité Départemental d'Équitation de l'Essonne :**

- Labellisation en circuit départemental des concours présents sur le circuit
- Mise à disposition d'un obstacle pour les organisateurs des étapes du circuit
- Sur chaque étape le CDE fournira 3 plaques et flots par épreuve (pour les 3 premiers de chaque indices)
- Pour la finale du Challenge Hunter, le CDE fournira coupes, plaques, flots et tapis pour les vainqueurs de chaque épreuve
- Gestion du circuit et du calcul des points sur l'ensemble des étapes du circuit
- **Prise en charge des frais de jury et de chef de piste à hauteur de 200€.**
- **Mise à disposition de l'Arche du CDE pour les remises des prix.**

#### **Engagement des organisateurs des étapes :**

Ce circuit est mis en place sur un nombre de concours définis : 4 étapes + 1 finale (obligatoire et comptant pour 1;5). Les organisateurs des étapes et finale sont choisis pour leur engagement et se retrouveront autour d'une charte de qualité réalisée afin de garantir les meilleures conditions de concours possibles.

- Sur chaque étape l'organisateur s'engage à mettre au programme au minimum, des épreuves d'équitation **Club et Poney** (indices 4, 3, 2, 1 et Elite). Le reste du programme est libre. Les épreuves ne peuvent être limitées. Si le concours se déroule sur une unique piste, alors la limitation des épreuves sera possible, **en concertation avec le CDE. Dans ce cas, seules les épreuves incluses dans le Challenge départemental pourront être au programme.**
- Il devra proposer deux dates dans sa demande
- Les remises des prix doivent être de qualité, avec un lieu dédié, et récompenses pour les lauréats. **(1er quart, dans la limite de 8 récompensés.)**
- Chaque organisateur devra mettre à disposition une buvette / restauration sur le concours
- **Avoir des officiels (chef de piste et juges) d'un niveau minimum : Candidat National.**
- **La DUC devra être saisie sur la période de pré-saisie prévue à cet effet.**

#### Pistes et parcours proposés :

- La piste de détente devra être organisée et proposer au moins un sous-basement
- L'organisateur devra mettre à disposition du chef de piste : un parc de minimum 12 obstacles par piste comprenant les éléments suivants :
  - différents jeux de barres de couleur plutôt uniforme
  - des chandeliers de couleurs **uniformes**
  - des soubassements type cross et/ou caissons de différentes hauteurs (de 50 à 90 cm)
  - barrières **et/ou** palanques **et/ou** mur ou éléments de mur
  - des arbustes et fleurs naturels ou artificiels

Toutes les questions ayant trait à l'organisation d'un concours inscrit au circuit Hunter doivent se référer au règlement de compétitions de la FFE en cours.

#### PARTENARIAT

Je soussigné/e (NOM et PRÉNOM) : .....

Dirigeant du club affilié à la FFE sous le numéro : .....

Adresse du concours : .....

Date(s) demandée (s) : .....

Pose candidature et déclare accepter sans réserve les clauses du cahier des charges ci-dessus

A.....

LE.....

Signature et cachet du club